

N° DEL/2023-116



Communauté de Communes

Ventadour Egletons Monédières

Séance du 13 novembre 2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille vingt-trois, le 13 novembre, à 18 heures 30, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Charles FERRÉ, Président.

Nombre de conseillers en exercice : 40

Date de convocation : 06 novembre 2023

PRESENTS (32)

Délégués titulaires (29) : M. FERRÉ Charles, Mme AUDEGUIL Agnès, M. BACHELLERIE Jean-Louis, M. BESSEAU Jean-Claude, Mme BOUILLON Ludivine, Mme BOURRIER Annette, M. BRETTE Gérard, Mme CARRARA Annie, M. CARTIER Philippe, M. CASSEZ Didier, M. CHAUMEIL Romain, M. CONTINSOUZA Nicolas, M. COQUILLAUD Nicolas, Mme COURTEIX Nadine, M. DATIN Yves, M. GONCALVES Jean-François, M. LAFON Jean-François, M. LANOIR Jean-Noël, M. MENUET Jean-François, Mme PAREL Audrey, M. PETIT Christophe, M. POP Ion Octavian, M. ROSSIGNOL Philippe, M. TAGUET Jean-Marie, M. TRAËN William, M. VALADOUR Jean-Pierre, Mme VIDAL Dany, M. VILLA Olivier, M. ZANETTI Fernand.

Délégués suppléants (3) : M. BARDOT Claude, M. DELACOURT Alain, M. LOUCHARD Arnaud.

ABSENTS EXCUSES

Mme AMOREIRA Jeanne-Marie, Mme AUDUREAU Agnès, M. DUBOIS Francis, Mme DUBOUCHAUD Patricia, Mme FORYS Claire, Mme FRAYSSE Marie, Mme GUICHON Marion, Mme PEYRAT Denise, Mme RIVET Murielle, M. VERBRUGGE Dominique.

ABSENTS

M. LACROIX Laurent.

Pouvoirs (7) :

Mme AMOREIRA Jeanne-Marie a donné procuration à Mme PAREL Audrey,
M. DUBOIS Francis a donné procuration à M. BESSEAU Jean-Claude,
Mme DUBOUCHAUD Patricia a donné procuration à M. TAGUET Jean-Marie,
Mme FORYS Claire a donné procuration à M. FERRÉ Charles,
Mme GUICHON Marion a donné procuration à Mme BOURRIER Annette,
Mme PEYRAT Denise a donné procuration à Mme CARRARA Annie,
Mme RIVET Murielle a donné procuration à M. DATIN Yves.

Secrétaire de séance : Mme BOUILLON Ludivine.

Objet : Candidature à l'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) Plateformes pour la rénovation énergétique France Rénov' et convention de partenariat entre EPCI

M. le Président explique au Conseil que la Région Nouvelle-Aquitaine souhaite faire perdurer une année de plus, en 2024, le service public labellisé France Rénov', de conseil aux ménages pour la rénovation énergétique de leurs logements.

Elle reconduit ainsi son appel à manifestation d'intérêt (AMI) « Plateformes de rénovation énergétique de l'Habitat privé », qui permet de mobiliser des crédits SARE (service d'accompagnement à la rénovation énergétique) et Région à hauteur de 80% des dépenses éligibles.

Les EPCI, aux côtés éventuellement d'autres acteurs publics ou privés, sont à la gouvernance des plateformes et participent à leur financement, le plus souvent dans un cadre mutualisé afin d'avoir les moyens nécessaires pour garantir la qualité de ce service public.

2024 constitue la dernière année de déploiement du service public de conseil à la rénovation énergétique dans le cadre d'un appel à projet régional avec un financement SARE/Région établi sur la base d'actes métiers.

En effet, à compter de 2025, sur la base d'une stratégie régionale sur la politique de l'Habitat, des pactes territoriaux seraient établis en cohérence avec les besoins locaux en matière d'habitat. Les objectifs ainsi poursuivis sont :

- Développer une offre de services complète aux usagers,
- Assurer une couverture totale du territoire national,
- Informer sur la totalité des thématiques habitat,
- S'appuyer sur les dispositifs opérationnels des collectivités territoriales.

Les financements de ce nouveau cadre ne sont pas encore connus.

Objectifs du service public « Plateforme France Rénov' »

La vocation des Plateformes France Rénov' est d'être un tiers de confiance qui apporte un conseil neutre, indépendant et expert en amont du projet et lors de ses différentes étapes clés, pour accompagner l'utilisateur et l'aider dans ses choix, sans pour autant se substituer au secteur concurrentiel. Elles peuvent ainsi, à tout moment, orienter les ménages, en fonction de leurs besoins, vers des professionnels du secteur concurrentiel.

Les Plateformes dynamisent sur leur territoire le marché de la rénovation énergétique et favorisent les conditions de la rénovation énergétique globale performante et bas carbone.

Rappel de la mise en œuvre de la « Plateforme France Rénov' » depuis 2021

En 2022, six EPCI du département de la Corrèze, à savoir la communauté d'agglomération Tulle Agglo, la communauté de communes Haute Corrèze Communauté, la communauté de communes Xaintrie Val' Dordogne, la communauté de communes Midi Corrèzien, la communauté de communes Vézère Monédières Millesources et la communauté de communes du Pays d'Uzerche au travers d'une convention de partenariat, ont mutualisé leurs moyens.

Fort du succès du service public déployé, les six EPCI partenaires ont souhaité reconduire en 2023 leur collaboration selon les mêmes modalités qu'en 2022. La communauté de communes de Ventadour Egletons Monédières a alors rejoint le partenariat.

Bilan de l'activité de la « Plateforme France Rénov' » en 2023

Conformément à ses engagements, le CPIE de la Corrèze a mobilisé 3 ETP en moyenne sur l'année pour assurer le service public de conseil aux ménages.

Depuis son ouverture, la Maison de l'Habitat de Tulle agglo héberge deux conseillers France Rénov' employé par le CPIE de la Corrèze.

Le dernier comité de pilotage associant l'ensemble du partenariat a permis de faire le bilan de l'activité au 30 septembre 2023.

Entre le 1er janvier et le 30 septembre, les conseillers France Rénov' ont :

- Délivré plus 1000 « informations « de 1er niveau » (dont 404 sur l'agglo)
- Apporté plus de 1000 conseils personnalisés à des ménages porteurs de projets de rénovation énergétique (dont 478 sur l'agglo)
- Accompagné plus de 80 foyers dans un projet de rénovation globale de leur logement (dont 29 sur l'agglo)

40% des actes ont été menés sur Tulle agglo en cohérence avec la clé de répartition « population » des 20% de reste à charge de la plateforme.

Propositions pour 2024

Dans un souci d'efficacité et de réalisme, les partenaires ont établi une candidature en étroite collaboration avec le CPIE de la Corrèze qui dispose de l'expérience, de l'expertise, et des moyens humains nécessaires pour assurer le service et être le récepteur des demandes de conseils et d'accompagnement des particuliers.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Valide** la candidature à l'AMI 2024 régional Plateforme de rénovation énergétique,
- **Approuve** le projet de convention de partenariat inter EPCI pour la mise en œuvre de la plateforme de rénovation énergétique ci-annexée,
- **Autorise** M. le Président à signer la convention et tous les documents nécessaires à la réalisation de ces affaires,
- Compte tenu de l'adéquation entre le nombre de candidats et de postes à pourvoir, **désigne** M. Charles FERRÉ comme délégué titulaire et Mme Dany VIDAL comme déléguée suppléante pour représenter la Communauté de Communes de Ventadour-Egletons-Monédières au comité de pilotage du partenariat,
- **Inscrit** les crédits nécessaires au budget 2023.

POUR : 39

CONTRE : 0

ABSTENTION(S) : 0

**Extrait certifié conforme,
Lapleau, le 14 novembre 2023
Le Président,**



Communauté de Communes
Ventadour-Egletons-Monédières

Carrefour de
l'Epinette
19550
Lapleau

05 55 27 69 26
Charles FERRÉ